

# ASSURANCES SCOLAIRES INTERNATIONAL



**L'ASSURANCE  
D'ÊTRE BIEN PROTÉGÉ,  
MES PARENTS SÉCURISÉS**



ASSURANCE VOYAGE ET EXPATRIATION

# ASSURANCES SCOLAIRES ET EXTRA

Notre assurance intervient lorsque votre enfant est victime ou responsable d'un accident. Elle couvre également les activités para-scolaires organisées par l'établissement et pour lesquelles une assurance est obligatoire.

## EXEMPLES CONCRETS

### ● RESPONSABILITÉ CIVILE

---

Lors de la visite d'une entreprise organisée par son école, Michaël renverse malencontreusement un ordinateur sur un bureau. Les frais de remise en état s'élèvent à 1.500 €, CGEA Assurances Scolaires va prendre en charge le montant des réparations, sous déduction d'une franchise de 50 €.

### ● FRAIS MÉDICAUX

---

Audrey joue dans la cour de l'école, tombe et se casse une dent.

L'assurance médicale de ses parents ne rembourse qu'une partie des frais de la prothèse. Grâce à CGEA Assurances Scolaires, ses parents pourront obtenir le versement d'un complément jusqu'à 600 € (Formule C).

### ● DÉCÈS ET INVALIDITÉ PERMANENTE

---

A la suite d'une lourde chute, Paul est très gravement blessé.

L'accident ne mettant pas en cause la responsabilité d'une autre personne, aucune indemnisation ne peut être obtenue.

Seule la garantie individuelle accident de CGEA Assurances Scolaires permettra à Paul d'obtenir le versement d'un capital invalidité jusqu'à 105.000 € (Formule C).

### ● ASSISTANCE

---

Pendant un voyage scolaire dans un autre pays, Judith, souffrante, doit être opérée d'urgence. CGEA Assistance va organiser son transport à l'hôpital, et offrir à l'un de ses parents un titre de transport pour se rendre auprès d'elle.

Comme elle manquera l'école pendant 3 mois, CGEA Assurances Scolaires accordera à Judith dès son 31<sup>ème</sup> jour d'absence, des cours de remise à niveau scolaire jusqu'à 300 € par mois (Formule C).

# -SCOLAIRES “INTERNATIONAL”

Les assurances familiales limitent le montant de leurs prestations et excluent un certain nombre d'activités.

CGEA Assurances Scolaires protège votre enfant pendant toute sa vie scolaire et même en dehors, notamment lorsque l'école organise des activités facultatives.

## LES GARANTIES

### ● RESPONSABILITÉ CIVILE

---

Elle garantit les conséquences financières pouvant incomber à l'élève en raison des dommages causés aux tiers y compris aux autres élèves et membres de l'établissement.

### ● INDIVIDUELLE ACCIDENT

---

En cas d'accident corporel, l'Assureur verse à l'assuré le capital prévu au contrat.

### ● PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ACCIDENT

---

Elles permettent en cas d'accident le paiement des prestations, après le remboursement des régimes sociaux de base, complémentaires, et/ou de toute autre couverture d'assurance. En l'absence de toute assurance de l'élève, les prestations seront indemnisées à hauteur de 50 % des frais engagés.

### ● ASSISTANCE

---

Cette prestation est assurée par CGEA Assistance, sans toutefois pouvoir se substituer aux organismes locaux de secours et d'urgence.

Elle intervient pendant les activités scolaires et/ou extra-scolaires (suivant formule choisie). Elle garantit aussi, les cours de remise à niveau scolaire après un accident, dès le 31<sup>ème</sup> jour d'absence et ce pendant 6 mois.

### ● ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

---

En cas d'accident corporel grave, la compagnie met à disposition un service d'écoute et d'aide psychologique, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Le service est assuré en toute confidentialité par des psychologues diplômés.

**EN TOUTE TRANQUILLITÉ !**

# ASSURANCES SCOLAIRES ET EXTRA

## INFORMATIONS

### ● LES DÉFINITIONS

---

#### **Assuré**

L'élève et pour la seule garantie "Responsabilité Civile, - Protection Juridique" les parents ou les représentants légaux.

#### **Assureur**

La ou les compagnies auprès desquelles le contrat a été souscrit.

#### **Tiers**

Toute personne autre que l'élève, les membres de la famille, ascendants et descendants, ainsi que toute personne vivant habituellement sous le même toit que l'élève.

#### **Accident**

Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'élève, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure, ainsi que les maladies consécutives à un accident garanti.

#### **Activités scolaires**

Activités scolaires, para-scolaires, stages non rémunérés, organisés par l'établissement fréquenté ou sous sa responsabilité. Le trajet le plus direct pour aller et revenir du domicile au lieu où se déroulent ces activités.

#### **Activités extra-scolaires**

Toutes les activités autres que scolaires à l'exclusion de toute activité professionnelle proprement dite.

#### **Sinistre**

Toute réclamation amiable ou judiciaire se rattachant à des faits dommageables pendant la période de la garantie.

#### **Barème d'invalidité**

Le barème déterminé par l'Assureur servant au calcul du taux d'invalidité.

#### **Consolidation**

Date à laquelle les séquelles sont reconnues définitives.

#### **Validité de l'adhésion**

Date du règlement jusqu'au jour de la rentrée scolaire suivante.

#### **Territorialité**

Monde entier.

# -SCOLAIRES "INTERNATIONAL"

## EXCLUSIONS

### ● COMMUNES A TOUTES LES GARANTIES

---

- les dommages, accidents causés ou provoqués intentionnellement par l'assuré,
- les dommages, accidents résultant directement ou indirectement des circonstances suivantes :
  - de la guerre civile ou étrangère, ainsi que la participation active de l'assuré à des actes de terrorisme, sabotage, émeutes, mouvements populaires, grève, lock-out, duel, rixe (sauf légitime défense), crime ou délit intentionnel,
  - d'un tremblement de terre, d'une éruption volcanique, d'une inondation ou de tout autre cataclysme,
  - de la pratique par l'assuré de tout sport à titre professionnel,
  - de la participation de l'assuré à des courses amateurs nécessitant l'utilisation d'un engin terrestre, aérien, nautique,
  - du suicide de l'assuré, mutilations volontaires, ou traitements non prescrits par une autorité médicale notoirement qualifiée,
  - les conséquences de l'usage par l'assuré de drogue, stupéfiants non ordonnés médicalement,
  - de l'état alcoolique de l'assuré caractérisé par la présence dans le sang d'un taux d'alcool pur supérieur à celui fixé par les textes en vigueur dans le pays où a lieu l'accident.

### ● PROPRES A LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE

---

- les dommages causés à l'assuré, ses ascendants et descendants,
- les dommages occasionnés au cours ou du fait de la chasse,
- les dommages survenus lors de l'utilisation d'automobiles, engins à moteurs, embarcations à voile ou à moteur, aéronefs, animaux de selle dont l'assuré ou les personnes dont il est civilement responsable ont la propriété, la conduite ou la garde,
- les dommages matériels résultant d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux s'ils sont survenus dans les locaux dont l'assuré est propriétaire ou occupant.
- les sports dangereux, tels que l'alpinisme, spéléologie, polo, football américain, parachutisme, parapente, pilotage d'avion, vol à voile, deltaplane, ULM, plongée sous-marine avec appareil autonome.

### ● PROPRES A LA GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT

---

- les maladies de toutes natures et leurs suites, sauf si elles sont la conséquence directe d'un accident garanti.

### ● PROPRES A LA GARANTIE ASSISTANCE

---

Les frais engagés sans l'accord de la société d'assistance.

**EN TOUTE TRANQUILLITÉ !**

# ASSURANCES SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES "INTERNATIONAL"

## GARANTIES

### Formule A

### Formule B

### Formule C

#### RESPONSABILITÉ CIVILE

Dommages corporels.....	4.600.000 €	4.600.000 €	4.600.000 €
Dommages matériels.....	300.000 €	300.000 €	300.000 €

#### Franchise 50 €

Protection juridique.....	3.000 €	3.000 €	3.000 €
---------------------------	---------	---------	---------

#### INDIVIDUELLE ACCIDENT

Décès.....	1.500 €	3.000 €	4.500 €
Invalidité permanente, au-delà de 10 %..... (selon barème compagnie)	45.000 €	75.000 €	105.000 €

#### GARANTIES COMPLÉMENTAIRES ACCIDENT

Dent ou prothèse dentaire cassée forfait de.....	150 €	300 €	600 €
Bris de lunettes, verre, monture ou lentille.....	75 €	120 €	150 €
Frais médicaux et d'hospitalisation.....	7.500 €	15.000 €	40.000 €
Frais de transport.....	150 €	150 €	150 €
Frais de prothèses et d'orthopédie..... (autres que dents et lunettes)	375 €	600 €	900 €
Allocation d'une année de scolarité en cas de décès du chef de famille.....	750 €	1150 €	1500 €

#### ASSISTANCE

Remise à niveau scolaire par mois.....	150 €	225 €	300 €
Rapatriement sanitaire.....	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de recherche et de sauvetage en montagne.....	750 €	750 €	750 €
Frais d'évacuation, suite à accident de sports d'hiver.....	150 €	150 €	150 €
Transmission de messages, envoi de médicaments.....	Garanti	Garanti	Garanti
Mise à disposition d'un billet d'avion pour un parent.....	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès.....	Frais réels	Frais réels	Frais réels

#### ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

2 appels par sinistre et par assuré

#### COTISATIONS ANNÉE SCOLAIRE

	Autres Pays €		Europe €		Autres Pays €		Europe €		Autres Pays €		Europe €	
Activités scolaires et trajet.....	22	16	27	20	35	26	35	26	47	34	47	34
Activités scolaires, trajet et extra-scolaires.....	33	25	39	29	47	34	47	34	47	34	47	34

Europe : C.E.E. + Norvège, Maroc, Monaco, Tunisie.



### Assurance Voyage et Expatriation

37, Rue des Murlins  
BP 1845  
45008 ORLÉANS Cedex

**Pour tous renseignements : 33 (0)2 38 65 44 56**

# BULLETIN FAMILIAL D'ADHÉSION

## PARENTS

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉL. DOMICILE : ..... TÉL. BUREAU : .....

PROFESSION : .....

E-MAIL : .....

## VOS ENFANTS ASSURÉS

NOM et PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	FORMULE (A,B,C)
1/ .....		
2/ .....		
3/ .....		
4/ .....		

## ÉTABLISSEMENT(S) FRÉQUENTÉ(S)

## CLASSE

1/ .....	
2/ .....	
3/ .....	
4/ .....	

## PERSONNES À CONTACTER (si autres que les parents)

## FORMULE CHOISIE

COCHER COTISATIONS	A		B		C	
	Autres Pays €	Europe €	Autres Pays €	Europe €	Autres Pays €	Europe €
Activités scolaires et trajet.....	22	16	27	20	35	26
Activités scolaires, trajet + extra-scolaires.....	33	25	39	29	47	34

Mode de règlement :  chèque  carte bancaire  
Date d'expiration

MOIS ANNEE N°

## MODE DE REGLEMENT

Je demande à adhérer au contrat d'assurance scolaire,

Cotisation ..... €

Nombres d'enfants ..... €

Total à Régler ..... €

Fait le : ..... SIGNATURE D'UN PARENT

# L'EXPÉRIENCE D'UN ASSUREUR au service des parents !

L'ASSURANCE  
C.G.E.A  
EN POCHE

## NOS ATOUTS :

- Le remboursement des prothèses dentaires jusqu'à 600 €,
- La prise en charge du bris de lunettes ou de lentilles jusqu'à 150 €,
- L'assistance : Prise en charge des frais médicaux à l'étranger jusqu'à 40.000 € et la mise à disposition d'un titre de transport pour un parent en cas d'hospitalisation de votre enfant,
- Des formules adaptées aux besoins de chaque famille.

## LES PLUS DE LA RENTRÉE :

- Remboursement des frais de remise à niveau scolaire à la suite d'un accident de l'élève, à partir du 31<sup>ème</sup> jour d'incapacité, jusqu'à 6 mois et à concurrence de 300 € par mois.

## ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE :

- En cas d'accident corporel grave, la compagnie met à disposition un service d'écoute et d'aide psychologique, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Le service est assuré en toute confidentialité par des psychologues diplômés.



# VIE DU CONTRAT

## ● EFFET, DURÉE, RÉSILIATION

---

Le contrat est conclu pour une durée ferme à compter du jour de la rentrée scolaire jusqu'à la veille de la rentrée suivante.

## ● CONDITIONS DIVERSES

---

### ***Circonstances exceptionnelles***

La compagnie d'assurances ne peut être tenue responsable des retards ou empêchements dans l'exécution des services en cas de grève, émeutes, restriction de libre circulation, tout acte de sabotage ou de terrorisme, de guerre civile ou étrangère, dégagement de chaleur ou irradiation provenant de la désintégration du noyau d'atomes, de radioactivité, autres cas fortuits ou de force majeure.

### ***Subrogation***

Conformément à la législation, les compagnies sont subrogées, jusqu'à concurrence des frais qu'elles ont engagés, dans vos droits et actions contre le responsable du sinistre.

### ***Arbitrage***

Le présent contrat étant fait et souscrit de bonne foi, les parties s'engagent en cas de désaccord à ne recourir en justice qu'après avoir tenté une conciliation.

A cet effet, elles désigneront chacune un arbitre. Si les 2 arbitres ne se mettaient pas d'accord, un tiers arbitre serait nommé et tous les 3 opéreraient à la majorité des voix.

### ***Déchéance***

L'assuré qui, en toute connaissance, fait une fausse déclaration sur les circonstances ou conséquences du sinistre ou omet de nous déclarer les assureurs susceptibles de garantir les mêmes frais, est déchu de tout droit pour le sinistre en cause.

### ***Prescription***

Toutes actions seront prescrites dans les 2 ans qui suivent l'événement.

## ● RENSEIGNEMENTS

---

Ce document n'est qu'un résumé du contrat, vous pouvez sur simple demande obtenir les conditions générales ainsi que l'accès aux informations nominatives vous concernant et qui figurent sur le fichier informatique (loi 7817-6.1.78). Ce droit d'accès et de rectification peut-être exercé au siège de la compagnie.

**EN TOUTE TRANQUILLITÉ !**

# ASSURANCES SCOLAIRES ET EXTRA

## Que devez-vous faire en cas de sinistre ?

Adressez-nous une déclaration écrite dans les 5 jours,  
en joignant toutes les pièces justificatives.



**C. G. E. A.**

37, Rue des Murlins

BP 1845

45008 ORLÉANS Cedex

FRANCE

Tél : 33 (0)2.38.65.44.56

Fax : 33 (0).2.38.62.90.93

e-mail : [contact@expat-care.com](mailto:contact@expat-care.com)

web : [www.expats-care.com](http://www.expats-care.com)

Pour les garanties Assistance, il vous suffit d'appeler :

**CGEA ASSISTANCE**

**24 h sur 24**

**7 jours sur 7**

**33.1.42.99.08.09**



**CGEA L'ASSURANCE**

# -SCOLAIRES "INTERNATIONAL"

## MODÈLE DE DÉCLARATION DE DOMMAGE

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

VILLE : ..... PAYS : .....

N° D'ADHÉSION : .....

DATE DU DOMMAGE : .....

COUVERTURE SOCIALE : OUI  NON

SI OUI, LAQUELLE : .....

### ● RESPONSABILITÉ CIVILE

---

Nature et montant du dommage : .....

*Joindre les devis ou factures*

NOM et ADRESSE DU TIERS : .....

NOM et ADRESSE DES TÉMOINS (s'il y a lieu) : .....

### ● PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ACCIDENT

---

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES JUSTIFICATIFS ORIGINAUX ET  
FEUILLES DE REMBOURSEMENTS DE VOS ASSURANCES + RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Aucun remboursement ne pourra être effectué si le dossier n'est pas parfaitement rempli.

**EN TOUTE TRANQUILLITÉ !**



# ASSURANCE VOYAGE ET EXPATRIATION

*Visitez notre site :*

**[www.expats-care.com](http://www.expats-care.com)**

Vous y trouverez nos produits et services :

- ✓ Devis
- ✓ Souscription en ligne
- ✓ Téléchargement :
  - 📄 Brochures
  - 📄 Conditions générales
  - 📄 Déclarations de sinistre

**C.G.E.A.**

37, Rue des Murlins

BP 1845

45008 ORLÉANS Cedex

FRANCE

Tél. : 33 (0)2.38.65.44.56

Fax : 33 (0)2.38.62.90.93

e-mail. : [contact@expats-care.com](mailto:contact@expats-care.com)